

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE 2016

CRÉMATORIUM DE DOLE



SOMMAIRE DU RAPPORT

1. Présentation du contrat de délégation

- a) Autorité délégante
- b) Déléataire
- c) Partage des charges d'exploitation

2. Données générales sur la crémation en France et à Dole

- a) Mortalité nationale
- b) La crémation en France : évolution, quantité.
- c) L'activité annuelle
- d) L'activité mensuelle
- e) L'activité par type de crémation
- f) La destination des urnes
- g) La répartition des crémations par origine géographique

3. L'analyse de la qualité du service

- a) Les indicateurs de la satisfaction des familles
- b) Les réclamations
- c) Les horaires d'ouverture au public
- d) L'information des usagers
- e) Les missions du personnel
- f) Les moyens en personnel
- g) La formation du personnel
- h) La salle de cérémonie
- i) Le comité d'éthique

4. Les données comptables

- a) Compte d'exploitation
- b) Présentation des méthodes comptables
- c) Un état des variations du patrimoine immobilier
- d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements
- f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- h) Les engagements à incidences financières

5. Les conditions d'exécution du service public

- a) Les tarifs pratiqués
- b) Le mode de détermination des tarifs
- c) L'évolution des tarifs
- d) Les autres recettes d'exploitation.
- e) Interventions techniques
- f) Réglementation
- g) Assurances
- h) Le suivi de l'activité
- i) Evolutions contractuelles sur l'exercice

1. Présentation du contrat de délégation

Le crématorium de Dole est géré par voie de délégation de service public dans le cadre d'un contrat de concession de 30 ans à compter du 19 avril 2012, soit jusqu'au 18 avril 2042.

Le crématorium de Dole est entré en exploitation en décembre 2014. Il respecte les normes environnementales prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010.

a) Autorité délégante

Commune de Dole

b) Déléataire

Société TANIER SARL, Route de Genève, BP n°5, 39380 Mont-sous-Vaudrey, devenue FUNECAP EST suite à un changement de dénomination sociale, intervenu le 29 août 2014.

c) Partage des charges d'exploitation

La construction du crématorium, de ses équipements et du site cinéraire a été financée et réalisée par le délégataire, conformément au contrat de concession. L'exploitation est à la seule charge du délégataire et se fait à ses risques et périls sur la durée de la concession.

2. Données générales sur la crémation en France et à Dole

a) Mortalité nationale

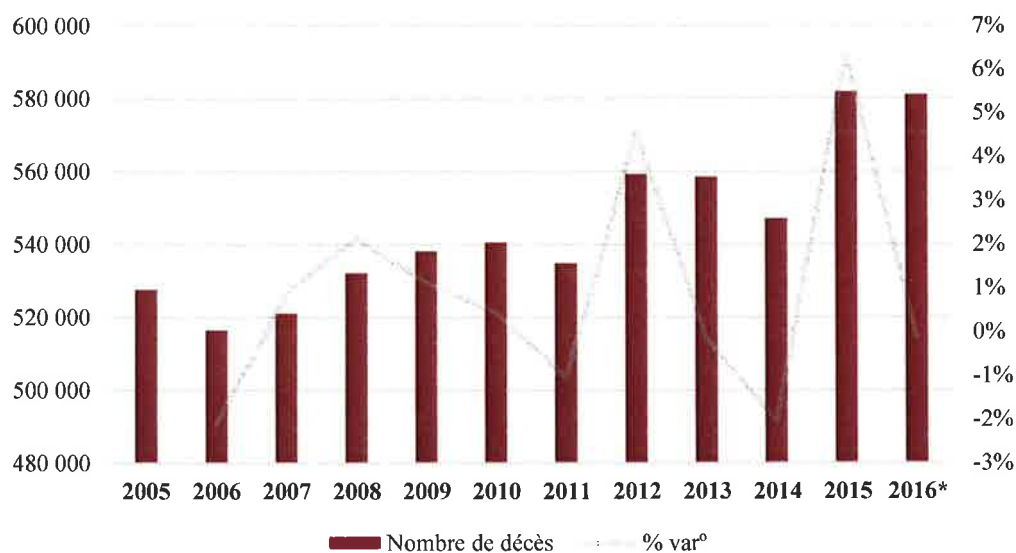
Évolution du nombre de décès en France métropolitaine

Année	Nombre de décès	% var ^o
2005	527 533	
2006	516 416	-2%
2007	521 016	1%
2008	532 131	2%
2009	538 116	1%
2010	540 469	0%
2011	534 795	-1%
2012	559 227	5%
2013	558 408	0%
2014	547 003	-2%
2015	581 770	6%
2016*	581 000	0%

Sources : www.insee.fr

* *Estimations*

Évolution du nombre de décès en France métropolitaine



b) La crémation en France : évolution, quantité.

La crémation a augmenté de manière très importante en France au cours des trois dernières décennies. En 1975, le nombre de crémations était de 2100 soit 0,4% des obsèques. Ce taux est aujourd'hui estimé à plus de 33%. Il est en moyenne de 50% (jusqu'à 70%) dans certaines grandes agglomérations urbaines.

D'après les prévisions des professionnels du funéraire, l'augmentation du nombre de crémations va se poursuivre dans les années à venir, mais plus lentement que dans le passé. Selon un sondage IFOP-Pompes funèbres, réalisé en Aout 2010, plus d'un français sur deux déclare vouloir choisir la crémation comme mode de sépulture. Si la tendance à la croissance se poursuit, les crémations pourraient représenter la moitié des obsèques en 2030 selon le CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie).

Plusieurs facteurs expliquent cette croissance :

- les structures sont plus adaptées à cette demande, le nombre de crématoriums a augmenté de manière significative, 7 crématoriums en France en 1975 contre plus de 175 en 2015 ;
- l'évolution des mentalités et des croyances avec le processus de recul des religions ;
- l'exode rural, les cimetières des villes devenant trop petits ;
- l'éclatement des familles.

Nous constatons qu'aujourd'hui les villes moyennes, soucieuses des attentes de leurs concitoyens, souhaitent de plus en plus disposer d'un crématorium de proximité, de taille adaptée à leur secteur d'influence, souvent plus disponible que les grands établissements régionaux et qui évitent aux familles des déplacements toujours pénibles dans de telles circonstances. Compte-tenu des projets de créations en cours, le nombre de crématoriums en France continuera vraisemblablement d'augmenter dans les années à venir.

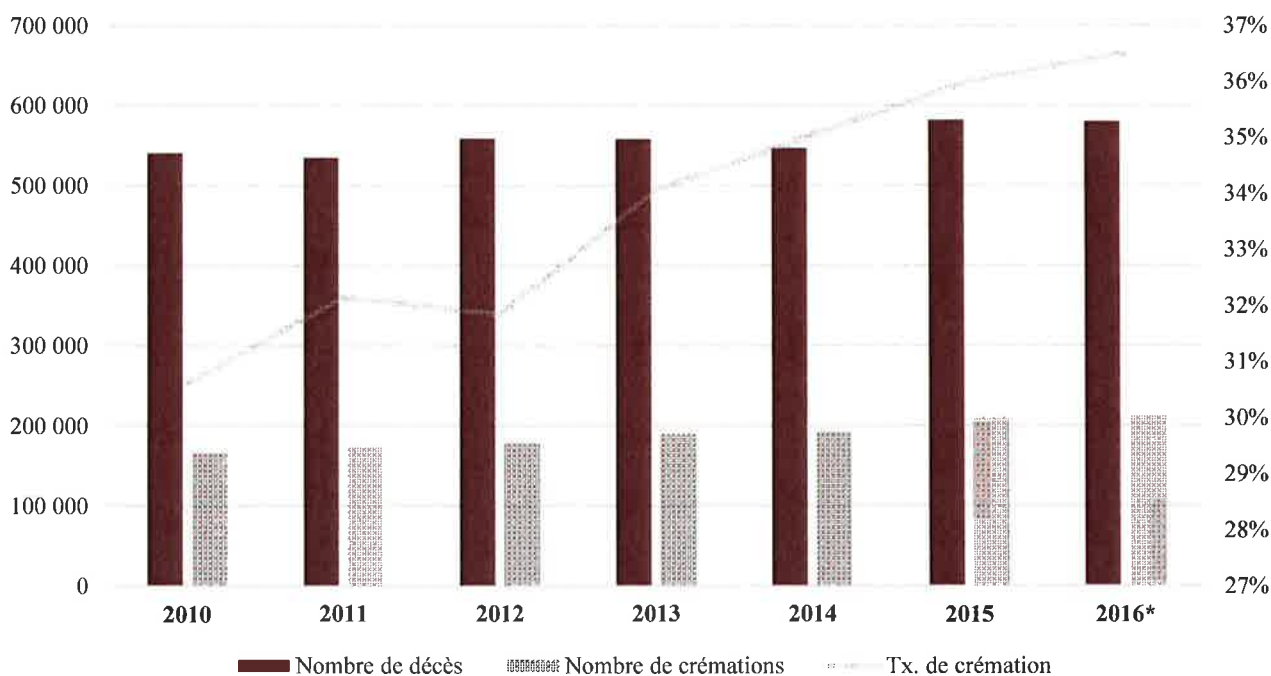
Évolution de la crémation en France métropolitaine

Année	Nombre de décès	Nombre de crémations	Tx. de crémation
2010	540 469	165 487	31%
2011	534 795	171 949	32%
2012	559 227	178 133	32%
2013	558 408	190 140	34%
2014	547 003	191 728	35%
2015	581 770	209 437	36%
2016*	580 000	211 700	37%

Sources : www.insee.fr (série 436394) et Fédération française de crémation

* *Estimations*

Évolution de la crémation en France métropolitaine



c) *L'activité annuelle*

Activité annuelle

Année	Nombre de crémations	% var ^o
2014*	22	
2015	418	N/S
2016	432	3,3%

* Ouverture en décembre
2014

d) *L'activité mensuelle*

L'activité mensuelle

Année	2014	2015	2016
Janvier	-	24	34
Février	-	39	31
Mars	-	37	32
Avril	-	36	32
Mai	-	43	33
Juin	-	39	28
Juillet	-	35	37
Août	-	36	39
Septembre	-	39	34
Octobre	-	30	32
Novembre	-	22	39
Décembre	22	38	61
TOTAL	22	418	432

e) *L'activité par type de crémation*

L'activité par type de crémation

Année	2014	2015	2016
Défunts	22	415	432
Exhumation familles	0	3	0
Exhumations collectivités	0	0	0
Pièces anatomiques	0	0	0
TOTAL	22	418	432

f) *La destination des urnes*

La remise des urnes

Année	2016	Part
Remises familles ou opérateurs funéraires	9	2%
Dépôt temporaire au crématorium	2	0%
Dispersion aux jardins du souvenir du crématorium et des communes environnantes	82	19%
Dispersions en pleine nature	78	18%
Columbarium (Dole et communes environnantes)	107	25%
Sépulture de famille	154	36%
TOTAL	432	100%

g) *La répartition des crémations par origine géographique*

La répartition par origine géographique

Origine	Qté. 2015	Qté. 2016	Part
Commune Dole	139	104	24%
Grand Dole	103	115	27%
Jura	121	146	34%
SOUS TOTAL JURA	363	365	
Départements Bourgogne Franche Comté	49	59	14%
Autres Départements	3	7	2%
Suisse	0	1	0%
TOTAL	415	432	100%

+ 3 exhumations

3. L'analyse de la qualité du service

a) Les indicateurs de la satisfaction des familles

Les familles et leur mandataire ont régulièrement félicité les équipes du crématorium pour la qualité de leur accueil et de leur accompagnement.

En 2016, le crématorium de Dole a mis en place un registre des appréciations, cahier où les familles sont libres d'exprimer leur avis sur le service qui leur est rendu.

b) Les réclamations

Pas de réclamation en 2016.

c) Les horaires d'ouverture au public

Le crématorium est ouvert au public du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les crémations sont programmées aux heures suivantes du lundi au samedi :

- 10h00
- 12h00
- 14h00
- 16h00

d) L'information des usagers

Pour informer au mieux le public et les familles, le délégataire met à disposition des opérateurs funéraires des dépliants décrivant les services rendus au crématorium de Dole.

Par ailleurs, le délégataire informe systématiquement les familles des dispositions légales relatives au devenir des cendres.

e) Les missions du personnel

Les missions du personnel sont conformes aux dispositions du contrat de délégation :

- réception des cercueils ;
- accueil des familles ;
- organisation des cérémonies à la demande des familles (y compris un cérémonial simple) ;
- vérification du dossier administratif ;
- crémation des cercueils, de pièces anatomiques d'origine humaine et de restes de corps exhumés ;
- fourniture de réceptacles simples ;
- recueil des cendres ;
- accompagnement des familles jusqu'aux sites cinéraires de Dole ;
- fourniture de plaques d'identification ;
- communication d'informations sur la destination des cendres

f) Les moyens en personnel

Le personnel dédié au crématorium de Dole est constitué de :

- un responsable du crématorium (temps plein), M. Christophe SERRA ;
- un agent de crémation polyvalent (quasi temps plein), Yves GUILLON.

L'exploitation du crématorium nécessite environ 2 ETP sous la supervision de M. Patrick Hyvernat.

g) La formation du personnel

- Responsable du crématorium :

Responsable d'établissement funéraire
Maître de cérémonie
Conseiller Funéraire

- Agent de crémation polyvalent

Conducteur de four

h) La salle de cérémonie

Le contrat de délégation prévoit la réalisation de cérémonies d'adieu simple pour toutes les familles en faisant la demande, sans surcoût.

La salle de cérémonies du crématorium peut également recevoir des cérémonies personnalisées, d'une durée maximale d'une heure, et des cérémonies non suivies de crémations.

La capacité d'accueil de la salle de cérémonie peut être augmentée grâce aux installations audiovisuelles installées à l'extérieur.

Sa sonorisation peut s'adapter à tous les supports musicaux et audiovisuels. Le crématorium met à disposition une salle de convivialité où les familles peuvent partager le moment fort du souvenir avec leurs amis, avant et après la cérémonie.



Année	2016
Recueils familles	125
Cérémonies personnalisées	293
Pas de cérémonie	14
<i>Sous-total</i>	<i>432</i>
Cérémonie suivie d'une inhumation	12

i) Le comité d'éthique

Un comité d'éthique peut être constitué à l'initiative du concédant. En 2016, le comité n'a pas été constitué et n'a pas été réuni.

4. Les données comptables

a) Compte d'exploitation

Compte de résultat	2016	
	Dole	% du CA
Production vendue - Services	261 519	
Chiffre d'affaires	261 519	100%
Subvention d'exploitation		
Autres produits		
Total produits d'exploitation	261 519	100%
<i>Var (%)</i>		
Energie & Chauffage	31 176	12%
Autres achats et ch. Ext. (y.c. frais de siège et direction générale)	9 614	4%
Impôts, taxes et versements assimilés	2 066	1%
Salaires et traitements	53 878	21%
Charges sociales	25 319	10%
Dotations aux amortissements	72 914	28%
Dotations aux provisions remise en état four	874	0%
Redevance	10 846	4%
Total charges d'exploitation	206 687	79%
Résultat d'exploitation comptable	54 832	21%
<i>Dotations aux amortissements normatifs</i>		
<i>* prise en compte en année pleine de l'amortissement des 2M€ de travaux</i>		
Résultat d'exploitation normatif		
Résultat financier		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	40	
Résultat exceptionnel	-40	0%
Résultat courant avant impôts	54 792	21%
Impôts sur les bénéfices		
Résultat net comptable	54 792	21%

b) Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation

Les produits correspondent à la vente des prestations prévues au contrat de délégation et à la grille tarifaire applicable.

Les charges directes sont le reflet de la comptabilité de la section analytique du crématorium sur la société FUNECAP EST.

Les amortissements sont linéaires.

Le taux d'impôt sur les sociétés est de 33%.

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

Le patrimoine de la délégation n'a pas varié en 2016.

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

Le programme d'investissement initial a été réalisé conformément aux dispositions du contrat de délégation.

Libellé	Mise en Service	Durée en années	Prix Achat H.T.	Amortis Antérieur	Dotation Exercice	Valeur nette Comptable
MARECHAL TP-BORDURES ACCES+ARROSAGE AUTO+CHEMIN	01/10/2014	10	5 995	747	599	4 648
			5 995	747	599	4 648
AREA-acompte n°9+solde reception travaux	01/12/2014	28	40 479	1 563	1 446	37 470
LUSI PROD MENUISERIE ALUMINIUM PORTE ENTREE MARQUI	01/12/2014	28	5 433	210	194	5 029
NETTOYAGE CHANTIER	01/12/2014	28	510	20	18	472
GROS OEUVRE-MISE EN OEUVRE BETON	01/12/2014	28	1 680	65	60	1 555
INCORPORATION FF	01/12/2014	28	30 425	1 175	1 087	28 164
MENUISERIES ALUMINIUM	01/12/2014	28	4 913	190	175	4 548
MENUISERIES VITRERIE	01/12/2014	28	1 250	48	45	1 157
SOCOTEC	01/12/2014	28	9 000	347	321	8 331
TRAVAUX CONSTR.ET MODIIFC OUVRAGE-GRDF	01/12/2014	28	1 179	46	42	1 091
BRANCHEMENT EAU LYONNAISE DES EAUX	01/12/2014	28	4 355	168	156	4 031
BRANCHEMENTS ELECTRICITE ET GAZ	01/12/2014	28	3 502	135	125	3 242
GROS OEUVRE AREA BATIMENT	01/12/2014	28	729 561	28 168	26 056	675 338
INTERETS S/EMPRUNT OCT-NOV 2014 BPI FRANCE	01/12/2014	28	8 610	332	308	7 970
			840 896	32 467	30 032	778 398
PLACARD-FACADE-PORTES EN TRIPLI+DESSUS MEUBLE	20/10/2014	10	780	93	78	609
82 ML DE CIMAISE EN TRIPLI+37 MORCEAUX BOIS +SUPPO	20/10/2014	10	1 342	160	134	1 047
SYSTEME REMISE URNE	01/12/2014	10	1 613	174	161	1 277
MIROIRS ET ACCESSOIRES DIVERS	01/12/2014	10	256	28	26	203
FILM DEPOLI POUR VITRES	01/12/2014	10	620	67	62	491
PORTAIL AUTOPORTANT AUTOMATIQUE	01/12/2014	10	14 244	1 540	1 424	11 280
MOTORISATION DOUBLE PORTE	01/12/2014	10	4 354	471	435	3 448
SECHE MAINS ET TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES PRISES PROT	01/12/2014	10	1 816	196	182	1 438
CAMERA VIDEOSURVEILLANCE EXTERIEURE COMPLEMENTAIRE	01/12/2014	10	490	53	49	388
			25 515	2 782	2 552	20 181
FOUR CR 2000 XXL ATI ENVIRONNEMENT	01/12/2014	14	460 000	35 521	32 857	391 622
			460 000	35 521	32 857	391 622
URNE VOLSING	01/12/2014	10	280	30	28	222
4 EXTINCTEURS+SIGNALISAT°+REGISTRE SECUTIT	01/12/2014	10	630	68	63	499
1 CHARIOT CATAFALQUE PORTE CERCUEILS ELCYA	01/12/2014	10	743	80	74	588
CHARIOT HYDROELECTRIQUE	01/12/2014	10	3 255	352	326	2 578
			4 908	531	491	3 886
DIETRE-MOULURE CABLE PLEXO TRAVAUX CREMA-06/01/15	26/01/2015	10	391	36	39	316
EMMANULE BAILY-PLANTATION DIVERSES	20/02/2015	10	6 529	554	653	5 322
			6 920	590	692	5 638
EQUIPEMENT AUDIO SALLE VISUALISAT°+INSTALLAT°	20/10/2014	5	740	177	148	415
SAMSUNG TV LED 3D 75"+INSTALLAT°	20/10/2014	5	5 340	1 276	1 068	2 996
SAMSUNG TV LED 3D 50 " + INSTALLAT°	20/10/2014	5	1 174	280	235	658
EQUIPEMENT MEDIA CREMA +INSTALLAT°	20/10/2014	5	1 246	298	249	699
EQUIPEMENT AUDIO CREMA +INSTALLAT°	13/12/2014	5	705	148	141	416
EQUIPEMENT AUDIO GDE SALLE+INSTALLAT°	20/12/2014	5	5 454	1 123	1 091	3 240
RONDOSN ENCEINTE 100V IP68+AUDIOPHONY PIED ENCEINT	22/03/2016	3	961	0	246	715
			15 620	3 302	3 178	9 141
6 BANCS EN HETRE 1M VERNIS NATUREL BULABOIS	20/10/2014	10	1 320	158	132	1 030
BUT FAUTEUILS SALLE CONVIVIALITE	01/12/2014	10	850	92	85	673
ELECTROMENAGER CUISINE+MEUBLES DE CUISINE	01/12/2014	10	5 833	631	583	4 619
MEUBLES- CHAUFFEUSE-CLAUSTRA VOILE-LOT 6 CHAISES	01/12/2014	10	4 055	438	405	3 211
20 BANCS BULABOIS ALAIN	01/12/2014	10	5 620	608	562	4 450
BULABOIS ALAIN FACT DU 15/09/14-22 BANCS	01/12/2014	10	6 182	668	618	4 895
PUPITRE PROTOCOLE SALLE CEREMONIE CREMA	05/12/2014	10	890	95	89	706
			24 750	2 690	2 475	19 585
TOTAL GENERAL			1 384 603	78 628	72 876	1 233 099

- e) **Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation**

La mairie de Dole a attesté le 31 octobre 2014 l'achèvement et la conformité du programme d'investissements.

- f) **Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles**

- Réfection complète des éléments extérieurs en bois (façades et terrasse) par les équipes du gestionnaire, pour un montant estimé à 8 000 euros.
- Installation des haut-parleurs extérieurs par la société L&S pour 961 € H.T

- g) **Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;**

Tous les biens de la délégation sont des biens de retour.

- h) **Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.**

RAS.

5. Les conditions d'exécution du service public

a) Les tarifs pratiqués

Les tarifs pratiqués en 2016 sont présentés ci-dessus.

Tarifs 2016

	TARIF HT	TVA 20%	TARIF TTC
CRÉMATION			
Adultes	600,93 €	120,19 €	721,12 €
Jeunes enfants (1 à 12 ans)	300,47 €	60,09 €	360,56 €
Très jeunes enfants (moins d'un an)		Gratuit	
Personnes dépourvues de ressources suffisantes		Gratuit	
CRÉMATION APRES EXHUMATION			
Moins de 5 ans après inhumation	600,93 €	120,19 €	721,12 €
Plus de 5 ans après inhumation	300,47 €	60,09 €	360,56 €
CRÉMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES			
Container de 60 kg et 200 litres maximum	600,93 €	120,19 €	721,12 €
Container de 30 kg et 100 litres maximum	300,47 €	60,09 €	360,56 €
DISPERSION DES CENDRES AU JARDIN DU SOUVENIR			
Au jardin du souvenir du crématorium	28,01 €	5,60 €	33,61 €
RECEPTACLE CINÉRAIRE			
Réceptacle simple	29,17 €	5,83 €	35,00 €
DÉPÔT PROVISOIRE DE L'URNE			
Forfait par mois après le 3 ^e mois	9,85 €	1,97 €	11,82 €
LOCATION SALLE DE RECUEILLEMENT			
Non suivie de crémation, pour les personnes ne résidant pas à Dole	78,81 €	15,76 €	94,57 €
CÉRÉMONIE PERSONNALISÉE			
Assurée par les soins de notre maître de cérémonie, organisation famille, 1 h avec la famille et 1 h de cérémonie	59,11 €	11,82 €	70,93 €

b) Le mode de détermination des tarifs

Les tarifs applicables sont ceux prévus dans le contrat de délégation (annexe 12).

c) L'évolution des tarifs

Les tarifs n'ont pas varié en 2017.

d) Les autres recettes d'exploitation.

Il n'y a pas d'autres recettes que celles découlant de l'application de la grille de tarifs de la délégation.

e) Interventions techniques

L'appareil de crémation a bénéficié en 2016 de la garantie totale de deux ans du constructeur ATI.

f) Réglementation

La mairie de Dole a attesté le 31 octobre 2014 :

- l'achèvement et la conformité du programme d'investissements ;
- la conformité du site à la réglementation applicable aux établissements recevant du public, notamment l'accessibilité et la sécurité incendie.

Conformément à l'article D2223-109 du Code général des collectivités territoriales, le crématorium a fait l'objet d'une visite de conformité des appareils de crémation dans les trois mois suivant sa mise en service, le 5 février 2015.

À la vue de ce rapport, conforme aux dispositions de l'arrêté du 28 janvier 2010 portant sur la hauteur de la cheminée des crématoriums et sur les quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés, l'Agence régionale de Santé de Franche-Comté a établi une attestation de conformité valable jusqu'au 15 octobre 2020.

g) Assurances

Le délégataire a souscrit à toutes les assurances nécessaires au crématorium de Dole. Une attestation est jointe en annexe 1.

h) Le suivi de l'activité

Le délégataire tient à jour quatre registres d'activité, communicables à tout moment à la mairie ou à la police municipale (article 3.10 du contrat) :

- Créations de défunts
- Dispersions au jardin du souvenir
- Créations de restes de corps exhumés
- Incinérations de pièces anatomiques d'origine humaine.

i) Évolutions contractuelles sur l'exercice

Aucun avenant au contrat de délégation n'a été signé en 2016.

ANNEXE 1 : Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RC

Nous soussignés, Cabinet CONDORCET, 2 rue Grignan – 13006 Marseille, attestons par la présente que la Société :

FUNECAP EST
Route de Genève BP 5
39380 MONT SOUS VAUDREY

A adhéré au contrat groupe de FUNECAP HOLDING, auprès de la compagnie MMA I.A.R.D., 19-21, allée de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX, une « Responsabilité Civile Décennale », une police d'assurance n° 114 960 793.

Travaux de bâtiment que vous exécutez ou donnez en sous-traitance :

- Gros œuvre (1)
- Revêtements de murs et sols (1)
- Voiries, réseaux divers (1)
- Couverture - Zinguerie (1)
- Serrurerie - Ferronnerie (1)
- Terrassement d'ouvrages de bâtiment (1)
- Dispositions complémentaires aux activités (1)

Marbrerie, construction d'ouvrages funéraires, caveaux, cavernes. A ce titre sont assurées dans le cadre du contrat toutes les activités nécessaires à ces constructions, dont notamment les activités désignées ci-dessus.
(3) *Activité sous-traitée partiellement*

Travaux de génie civil que vous exécutez ou donnez en sous-traitance :

- Autres activités désignées ci-dessous (1)

Activité 18.11: Toutes les activités désignées au présent contrat relatives aux ouvrages soumis à obligation d'assurance si ces ouvrages venaient à être qualifiés de non soumis à obligation d'assurance.

(1) *Activité sous-traitée partiellement*

Ce contrat comprend les garanties suivantes :

Assurance de la Responsabilité Civile de l'Entreprise (Conventions Spéciales n° 971 - Titre II)

Désignation des garanties souscrites	Montant des garanties par sinistre	franch. %	Montant des franchises par sinistre
A. Avant achèvement des ouvrages et travaux (article 21)			
1) Domages corporels et immatériels consécutifs par intoxication alimentaire	4 288 261 EUR (2)		Néant
2) Domages corporels et immatériels consécutifs résultant du déplacement ou de l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur (article 23)	Illimité		Néant

Tél. 09 71 36 99 00

2 rue Grignan 13006 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetcondorcet.com

Service Recrutement - contact@crematoriumdole.com - 2 Rue Grignan 13006 Marseille 09 71 36 99 00

365 rue de la République - 13006 Marseille 474 753 987 - Immatriculation 03945 01 028 621 www.ora.fr - Sous le contrôle de l'ACOR
Avenue de la Liberté - Pédernat et Pédernat - 21 Rue Edouard Belin 39000 Dole

Désignation des garanties souscrites	Montant des garanties par sinistre	franch. %	Montant des franchises par sinistre
3) Autres dommages corporels et immatériels consécutifs Limités en cas de faute inexcusable à	8 000 000 EUR (3) (4) 3 500 000 EUR (2) (3)		Néant
4) Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 430 600 EUR	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
a. dont vol	34 307 EUR	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
b. dont incendie	1 715 305 EUR	Néant	mini : 1 418 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
5) Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel non garanti	338 530 EUR	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
B. Après achèvement des ouvrages et travaux (article 21) (5)			
1) Dommages corporels et immatériels consécutifs	4 288 261 EUR (2)		Néant
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 430 600 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
a. dont incendie	1 715 305 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
3) Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel non garanti	342 055 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR (1) maxi : 800 EUR (1)
C. Garanties associées			
1) Dommages matériels et immatériels consécutifs subis par les existants (article 22)	851 322 EUR	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
2) Dommages matériels et immatériels consécutifs subis par les biens confiés (article 22)	34 255 EUR	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
3) Dommages matériels et immatériels consécutifs subis par les avoisinants (article 23)	857 853 EUR	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
4) Dommages corporels, matériels et immatériels subis par la pollution accidentelle (article 29)	800 000 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
a. dont frais de prévention	100 000 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
5) Dommages résultant d'erreur d'implantation de constructions (article 32)	290 325 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR maxi : 800 EUR
D. Dommages intermédiaires (article 24)	142 869 EUR (2)	Néant	mini : 800 EUR (6) maxi : 800 EUR (6)

(1) Les niveaux, minima et maxima de franchises sont multipliés par HUIT dans les cas visés aux articles 36, 37 ou 38 des Conventions Spéciales n° 971.

(2) Ce montant constitue également un maximum pour les sinistres d'une même année d'assurance.

(3) Ce montant n'est pas indexé

(4) Ce montant constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.

(5) Pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, le montant de garantie ne pourra dépasser, par sinistre, celui accordé au titre des dommages corporels.

(6) Ce montant est DOUBLE pour les sinistres déclarés pendant l'année de parfait achèvement.

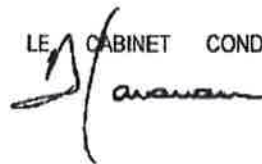
Période de validité : **du 01/01/2017 au 31/12/2017**

L'attestation est valable sous réserve du paiement des cotisations

La Société MMA I.A.R.D. garantit l'Adhérent dans les termes et limites des conditions générales n°248D et conventions spéciales n°971L. Les garanties sont subordonnées au paiement des cotisations d'assurances pour la période de la présente attestation.

Fait à Marseille, le 5 janvier 2017

POUR LE CABINET CONDORCET



Tel : 09 72 36 90 00

2 rue Cyprien 13006 Marseille

contact@cabinetcondorcet.com - www.cabinetco

Service Réclamation : 097400@cabinetcondorcet.com - 2 Rue Cyprien - 13006 Marseille 09 72 36 90 00

545 av capital de 50 000 € - RCS Marseille 418 253 681 - Immatriculation ORIAS 07 025 627 www.orias.fr - Sous le contrôle de l'ACPR

Autant d'adhésions de clients que de sinistres - Adresse Téléphonique 13006 France